

LE PUBLICISTE.

Sextidi 16 Germinal, an VI.

(Jeudi 5 Avril 1798) 5 cent.



Présent considérable fait au pape par le chapitre métropolitain de Prague. — Bulletin de Rastadt. — Note des plénipotentiaires français au comte de Metternich, en réponse à la dernière note de la députation d'Empire relativement aux sécularisations. — Acceptation de la constitution helvétique par plusieurs cantons suisses. — Nouvelles diverses d'Angleterre et de Paris.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

E S P A G N E.

De Madrid, le 19 mars.

Le prince de la Paix continue à jouir de toutes les apparences du crédit. Cependant la place de secrétaire particulier de la reine vient de lui être enlevée pour être donnée à don Francisco Saavedra, nouveau ministre des finances, & autrefois intendant à Caracas. M. Mallo, natif de la même colonie, garde du corps de la compagnie américaine, vient d'être fait mayordome de semaine. Il paroît que ce ne sera pas le seul témoignage qu'il recevra de la nouvelle faveur dont il commence à jouir.

Le comte de Cabarrus est attendu ici incessamment.

H O N G R I E.

De Semlin, le 10 mars.

Passwan-Oglou se propose de passer le Danube avec son armée, & de porter le théâtre de la guerre en Valachie & en Moldavie : il se flatte d'y trouver un grand nombre de partisans parmi les Grecs, & de recevoir des renforts des mécontents de la Pologne.

Des lettres de Constantinople annoncent que la Porte Ottomane vient de rouvrir les négociations avec ce pacha.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 18 mars.

On assure ici que les puissances catholiques sont résolues d'intervenir près de la France en faveur du pape, au moins pour le maintenir dans sa puissance spirituelle; & que ces puissances se concerteront aussi sur la manière dont l'élection d'un nouveau pontife aura lieu, après la mort de Pie VI, afin de conserver un chef commun à l'église.

Le chapitre métropolitain de Prague vient de faire présent au pape d'une somme de 180 mille florins.

Les états de Belême ont alloué à l'archiduc Charles une somme annuelle de 40 mille florins.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 29 mars.

Copie de la note des ministres plénipotentiaires français à M. le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur.

« Les ministres plénipotentiaires de la république française ont vu avec surprise, par la note que vient de leur transmettre le ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur, qu'au lieu de s'occuper efficacement de remplir l'espoir trop long-tems déçu des peuples, en adoptant, pour les indemnités des pertes sur la rive gauche du Rhin, un mode depuis long-tems prévu & annoncé, & dont chaque membre de la députation ne peut, au fond de sa conscience, se dissimuler la justice & la nécessité, on se borne après de longs débats à reproduire l'espoir non fondé d'acquiescer une portion de territoire de l'autre côté du Rhin, & à rappeler des propositions auxquelles toute personne raisonnable trouvera que les ministres de la république française ont fait la seule réponse convenable pour le moment, dans leur note du 25 ventôse. Ils adjurent la députation de l'Empire, au nom de l'humanité, de ne pas tarder plus long-tems l'ouvrage de la pacification, en se livrant à des discussions prématurées, & en différant ainsi de s'expliquer sur un mode d'indemnité, sans lequel il est impossible qu'elle s'opère.

» La députation doit être pleinement convaincue que, dans le cours des discussions ultérieures, la république française n'écartera rien de ce qui sera juste & concordant avec l'intérêt des deux nations.

» Les ministres de la république française attendent une déclaration prompt, franche & loyale sur l'objet de la présente note & de la précédente, à laquelle ils se réfèrent ».

Rastadt, ce 7 germinal an 6.

Signés, TREILHARD & BONNIER.

Des gens qui ne veulent pas calculer l'état actuel des différentes puissances, leur isolement nécessaire & les dangers qui les pressent, prétendent toujours voir un signal de guerre dans les difficultés qui se prolongent, ou même qui se multiplient. Mais ils se trompent; la toute-puissance de la France soumettra tout. C'est en vain que certains politiques se flattent de l'espoir d'un rapprochement entre les cours de Vienne & de Berlin : l'article des sécularisations finira par passer comme celui de la rive gauche; & d'autant plus sûrement que plusieurs princes allemands y ont intérêt.

On sait que le baron de Waitz, ministre du landgrave

de Hesse-Cassel auprès du congrès, a été à Berlin pour demander au roi de Prusse de consentir à la sécularisation des évêchés de Paderborn & de Gildesheim, & à la réunion de ces deux états à ceux de son maître; mais on assure que le roi de Prusse a jusqu'ici refusé d'y consentir : il ne veut sans doute qu'aucune part soit faite avant la sienne. Ce ministre est attendu ici d'un jour à l'autre.

Il y a eu aujourd'hui une séance à l'occasion de la note des ministres français, du 27. Il n'y a rien été résolu, sinon de donner communication à la députation d'Empire, de cette note & de celle des allemands, à laquelle elle sert de réponse.

De Carlsruhe, le 28 mars.

On mande de Vienne que des avis très-récens, arrivés des frontières de la Turquie, annoncent que Passwan-Oglou a livré une nouvelle bataille aux troupes du sultan, & remporté une victoire complète. On sait qu'une division de son armée a ordre de tout tenter pour surprendre Belgrade, & qu'avec une autre plus formidable, il occupe toujours les routes qui conduisent à Andrinople.

S U I S S E.

De Bâle, le 28 mars.

La ville de Lucerne n'est pas encore occupée par les troupes françaises; mais elle le sera sous peu, si le gouvernement actuel de ce canton ne se conduit pas plus sagement. Il est vrai qu'il a accueilli quelques patriotes fugitifs qui s'étoient sauvés, poursuivis par une foule fanatique. Mais on craint dans la ville même, à chaque moment, une attaque de paysans furieux, sur-tout de ceux de l'Entlibuch, qui ne s'occupent, depuis une quinzaine de jours, que de processions, de pèlerinages & autres cérémonies pareilles.

Le général Brune, après quelques conférences avec le citoyen Mengaud qui se trouve dans ce moment à Berne, s'est désisté du projet d'établir en Suisse trois républiques séparées & indépendantes, & a annulé les proclamations qu'il avoit publiées à ce sujet. Le projet de ce partage avoit causé les plus vives alarmes dans toute la Suisse. Tous les cantons qui s'occupent de leur régénération, avoient envoyé des députés à Brune pour faire des observations à ce sujet.

Le général Brune, avant son départ pour l'Italie, qui a eu lieu aujourd'hui, a invité les cantons patriotiques à envoyer leurs représentans à Arau, pour y former l'assemblée législative de la république helvétique. Beaucoup de Suisses se sont adressés au directoire de France, afin d'obtenir qu'Arau devint le chef-lieu de cette république. Mais il paroît que jusqu'à présent leurs démarches ont été infructueuses, & que Lucerne, dans quelques semaines, sera le siège du directoire & de la législature helvétique.

Outre le pays de Vaud, Bâle & Soleure, on compte les cantons de Zurich, de Berne & de Fribourg, l'Argau, les bailliages libres, le comté de Baden & le Valais, parmi ceux qui ont accepté la nouvelle constitution. Les assemblées primaires de Berne ont déjà nommé leurs électeurs. Dans tous ces pays, on s'occupe actuellement du choix des représentans, qui, comme tout l'annonce, tiendront leur première séance à Arau le 5 ou le 6 avril.

On ne doute pas que Schaffouse & la Turgovie ne suivent sous peu cet exemple, de même que Lucerne. Mais on prétend que les petits cantons se refusent encore à

l'acceptation. Dans ce cas, il paroît que d'abord on les laissera s'arranger entre eux. Mais il n'y a pas de doute que, sous peu, ils se réunissent aussi à la nation helvétique. Une des principales causes du refus des petits cantons, est dans la grande influence que les prêtres exercent sur les campagnards ignorans & fanatiques de ces pays. Aussi, ceux du canton d'Underwald ont-ils invité leur gouvernement à s'opposer de toutes ses forces à l'acceptation de la constitution, parce qu'elle doit, disent-ils, saper peu-à-peu la religion catholique.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 24 mars.

Le 16 de ce mois, on a fait, aux environs de Portsmouth, l'essai de deux inventions, dries au génie d'un chaudronnier de cette ville. L'une a pour objet de couper les mâts des vaisseaux ennemis, au moyen de deux boulets liés ensemble par une chaîne, & lancés de deux canons différens. L'expérience a bien réussi. L'autre invention a pour objet de sauver l'équipage d'un navire échoué, en lançant une corde sur le rivage, à l'aide d'un boulet tiré d'un canon à bord du bâtiment. Cette seconde expérience a eu le même succès que la première.

Le 19, on a montré ici sur la Tamise un petit vaisseau construit de manière à voguer sans voiles, soit contre le vent, soit contre le courant. Plusieurs des lords de l'amirauté étoient à bord de ce bâtiment, pour juger par leurs yeux de ce que l'on pouvoit s'en promettre. L'idée de cette espèce de navigation est empruntée, dit-on, de la méthode imaginée en France pour faire voguer les radeaux, à l'aide de *pagayes* ou courtes rames, mises en mouvement par une roue.

Les habitans de Kingston ont formé, pour la défense de leur ville, une association armée qui a reçu l'approbation du gouvernement.

Le gouvernement vient de faire transporter à Woolwich le télégraphe militaire, qui étoit exposé depuis plusieurs jours dans le parc de Saint-James.

Hier, on a arrêté à Faversham un particulier qui emmênoit le magasin à poudre. On l'avoit vu, depuis quelques jours, roder dans le voisinage, & questionner les passans sur la quantité de poudre que renfermoit le dépôt. Traduit devant les magistrats, il a été envoyé en prison, d'après le vague de ses réponses. On s'est assuré des papiers qu'il avoit sur lui, & qu'il s'efforçoit de déchirer pendant son interrogatoire. Un détachement de dragons a dû se rendre de Cantorbéry à Faversham pour le conduire à Rochester, où l'on procédera à son jugement.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 11 germinal.

Les lettres du quartier-général de l'armée française de Berne nous apprennent que le corps de troupes de l'armée d'Italie, qui a participé à la défaite de Polignani des cantons aristocratiques, a, en partie, déjà quitté la Suisse pour se rendre dans les départemens du Var & des Alpes-Maritimes. Il ne restera provisoirement en Suisse que le corps d'armée détaché de la ci-devant armée du Rhin, qui a été jusqu'à présent sous le commandement du général Schawembourg. En cas de besoin, ces troupes peuvent facilement être renforcées, tant par la cinquième division militaire qui occupe la ci-devant Alsace, que par les divisions stationnées dans les départemens du Jura, du Doubs, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône.

On croit, au reste, que le gouvernement français n'aura pas besoin de renforcer le général Schawenbourg, vu que les cantons Suisses s'empresstent de s'organiser, d'après le nouveau plan de constitution.

Les dernières lettres de Coire, dans les ligues grises, assurent que les communes de ce pays délibèrent depuis quelque tems entr'elles pour savoir si les Grisons doivent rester indépendans, comme ils l'ont été jusqu'à présent, ou s'ils doivent s'incorporer à la nouvelle république helvétique. Ils préféreroient l'indépendance; mais ils craignent, en ce cas, d'être obligés dans quelque tems de se réunir à la république cisalpine; ce qui les décidera à se déclarer pour l'incorporation à l'Helvétie.

On écrit de Lucerne que l'ordre, la tranquillité & la liberté ne seront rétablis dans cette ville que lorsque les troupes françaises y seront entrées, pour protéger les citoyens éclairés de la ville contre les prêtres, les campagnards & leurs représsens. Ces derniers, qui demeurent dans l'assemblée nationale de ce canton, demandent à hauts cris que la base de leur nouvelle constitution soit la religion catholique, apostolique & romaine, & que tous ceux qui s'opposeroient à cette entreprise soient bannis à perpétuité du canton. Les scélérats de cette assemblée se tiennent à portes closes. Toutes ses opérations sont dirigées par les prêtres du canton & les moines de Notre-Dame-aux-Hermites, qui exercent une grande influence à Lucerne. Il se pourroit bien que cette conduite, au moins irréfléchie, des habitans de ce canton, les obligât de transférer le siège du nouveau gouvernement à Arau ou ailleurs.

Les opérations de nos assemblées primaires ne sont pas encore terminées; elles sont occupées de l'élection des officiers municipaux de notre ville. Jusqu'ici il n'y en a que deux qui aient obtenu la majorité absolue, ce sont les citoyens Laurent, ci-devant membre de la convention, & Hirschel, tous les deux nommés par le directoire après le 18 fructidor.

A Schœlestadt, il y a eu scission dans les assemblées primaires, & doubles élections. Le corps électoral décidera laquelle des deux élections sera maintenue.

Du Havre, le 11 germinal.

Hier, à quatre heures du soir, trois frégates anglaises sont venues mouiller dans la petite rade du Havre, chassant une canonnière qui a été obligée de se retirer en rivière. Les frégates se sont tellement approchées, que les batteries des jetées ont fait feu. Les anglais ont riposté de leur bord, & plusieurs boulets sont entrés dans la ville. Du reste, le feu de l'ennemi n'a causé aucun dégat; personne n'a même été blessé.

Le peu de canonnières qui étoient à la disposition du commandant de la place, a été cause que toutes les pièces de batteries n'ont pu jouer sur les frégates, qui, du moment où le jour a baissé, se sont retirées au large.

Aujourd'hui elles paroissent en grande rade au nombre de quatre. Tout est bien disposé pour les recevoir, si elles approchent.

On a ordonné de ne plus allumer les phares qui servent de point de ralliement à l'ennemi. Cette mesure produira un bon effet.

DE PARIS, le 15 germinal.

Le journal des *Hommes Libres* assure que Barrere est, depuis plusieurs années, à plus de cent lieues de Paris: que les royalistes ont répandu le bruit que des mandats

d'arrêt étoient tout prêts contre certains électeurs; que ce bruit couroit hier autour des conseils mêmes; mais qu'il n'y croit aucun fondement. Il affirme ensuite, que des hommes ont été envoyés dans les faubourgs pour faire arracher *anarchiquement* la dernière proclamation du directoire sur les élections, & qu'ils ne réussirent pas.

— Le chevalier Azzara est attendu à Paris, sous peu de jours, pour remplacer le marquis del Campo.

— On assure que le prince de la Paix a donné sa démission de premier ministre d'Espagne, & que le ministre des finances est chargé par *interim* du portefeuille.

— Les dernières lettres de Cayenne annoncent que Billand-Varenes étoit frappé d'une violente maladie, & qu'il avoit été transféré à l'hôpital. Il vivoit auparavant chez un des curés du pays, & s'y livroit à l'étude & à la pratique de la médecine. Il étoit fort odieux & par-tout reponssé lors de son arrivée, d'après les motifs qui l'avoient fait bannir de France. Mais on assure que, par sa conduite depuis qu'il est dans la colonie, il a su mériter la pitié, les égards & les secours d'une partie des habitans.

D'autres lettres écrites à leurs parens, par quelques-uns des derniers déportés, annoncent que le quartier de Sinamarie où ils sont, est très-fievreux; que plusieurs d'entr'eux ont déjà la fièvre, Tronçon-du-Coudray en étoit sur-tout atteint: il avoit en outre les jambas enflées. Il demande au directoire, comme une grâce, d'être transféré de Sinamarie, dont l'air est, dit-il, fort mauvais pour lui, dans la ville même de Cayenne, où il espère trouver les secours qu'exige sa santé délabrée.

On nous assure, à l'instant, que le directoire faisant droit à la pétition d'un des déportés, vient d'accorder à quatre d'entr'eux l'autorisation de se livrer à la culture dans la partie de la Guyanne qu'ils voudroient choisir, & que Tronçon-du-Coudray est de ce nombre.

— On assure que la flotte partie de Corfou est arrivée à Toulon.

— Il n'est pas vrai que Mamin, Chrétien & Rossignol aient été nommés électeurs à Paris.

— Lanjuinais est nommé électeur à Rennes.

— Benjamin Constant l'est dans le département de Seine & Oise, où il a des propriétés.

— Les lettres de Marseille annoncent qu'à la suite de visites faites dans cette ville, il y a été arrêté, le 29 ventôse, environ 300 individus, parmi lesquels on assure qu'il se trouve beaucoup de déserteurs, d'émigrés & d'ordonnateurs des massacres du Midi.

— Une lettre du Havre annonce qu'il y a embargo sur tous les navires neutres qui sont dans les bassins de ce port.

— Saint-Huruge qui a fait beaucoup de bruit à Paris, au commencement de la révolution, réside depuis long-tems à Milan.

— On parle d'une grande mésintelligence entre le directoire cisalpin & le grand-duc de Toscane.

— On dit que plusieurs membres du département de la Seine donnent leur démission; & que le citoyen Tellier, membre du bureau central, est remplacé.

— Plusieurs journaux ont publié que 800 femmes avoient été tuées dans les affaires qui ont eu lieu en Suisse. Ce fait est démenti par les chefs de brigade Ruby & Suchet.

— Des lettres de Nantes, en date du 9 germinal, annoncent que trois frégates anglaises sont mouillées dans la rivière. Le 4, on a vu aussi du croisié quatre frégates anglaises faisant route au nord-ouest.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence du citoyen PISON DU GALAND.

Séance du 15 germinal.

Les entrepreneurs du parc de la plaine des Sablons demandent, à n'être pas soumis au droit imposé sur les fêtes champêtres, jusqu'à ce qu'ils aient recouvré les frais que leur établissement leur a coûtés.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

On lit un grand nombre d'adresses relatives à des opérations d'assemblées primaires. On se plaint de ce que, dans les unes il y a eu scission, dans les autres qu'il y a eu des voix de fait: ici, qu'on n'a pas fait prêter aux votans le serment de haine à la royauté & à l'anarchie: là, qu'on a admis à voter, des gens qui n'avoient pas les qualités requises.

Le conseil passe d'abord à l'ordre du jour; mais plusieurs membres réclament contre cette décision.

Garnier (de Saintes) & Baraillon sont d'avis que le conseil doit se borner à prononcer l'ajournement, parce qu'autrement il auroit l'air de se refuser à remplir une partie de ses devoirs & de ses attributions.

Bailleul, soutient au contraire, que le conseil ne peut rien prononcer que l'ordre du jour, jusqu'au moment où il devra prononcer, non sur quelques réclamations particulières, mais sur l'ensemble & le résultat général des assemblées primaires.

Chazal représente que la lecture de toutes ces adresses use chaque jour un tems considérable. Il propose que le bureau en tienne note, en fasse l'analyse, & la présente au conseil au 1^{er} floréal prochain.

Cette proposition est adoptée.

Hardy la trouve insuffisante. Il craint qu'on ne mette les assemblées électorales dans un grand embarras, & il lui semble que l'ordre du jour devroit être motivé sur ce que c'est à ces assemblées à prononcer provisoirement sur les qualités des électeurs.

Rudes soutient le même avis, d'autant plus que l'instruction pour les assemblées électorales s'explique clairement à cet égard.

Roux (de l'Aveyron) répond que c'est précisément parce que l'instruction & la constitution sont claires, que les électeurs doivent connaître leurs droits, & que l'ordre du jour n'a pas besoin d'être motivé.

Le conseil se borne à son arrêté.

On relit la résolution sur le code hypothécaire; elle donne lieu à de longs débats, & plusieurs amendemens sont proposés & adoptés.

Le directoire demande par un message qu'on transfère à Alençon l'école centrale du département de l'Orne, fixée à Séez. — Renvoyé à une commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 15 germinal.

Le conseil approuve une résolution du 9 germinal, qui crée un 6^e. tribunal de police correctionnelle dans le département du Calvados.

On reprend la discussion sur la contrainte par corps. Rossée répond aux objections qu'on a faites contre la

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423.

résolution. La preuve, dit-il, qu'elle ne confond pas le débiteur malheureux avec le banqueroutier frauduleux, c'est qu'elle ne s'applique qu'aux matières de commerce & à quelques cas en matière civile; tandis que, d'après les loix, le banqueroutier frauduleux doit être poursuivi criminellement comme un fripon.

Brotier trouve la résolution trop douce, parce qu'elle ne prononce que la contrainte par corps contre un fermier qui ne représenteroit pas, à la fin du bail, les bestiaux & ustensiles qui lui auroient été confiés. S'il les a détournés par dol, dit-il, il doit être poursuivi criminellement. Mais la résolution est trop rigoureuse en prononçant la même peine contre le fermier qui a été privé de ces objets par des malheurs ou même par suite de sa négligence.

Du moment que l'intérêt public exige l'usage de la contrainte par corps, dit Régnier, il faut l'admettre. Or, l'intérêt public veut qu'un fermier ne puisse détourner impunément des objets servant à l'exploitation de la ferme; car cela nuirait à l'agriculture. Il faut donc admettre la contrainte par corps pour la représentation de ces objets. Il faut l'admettre aussi contre les femmes commerçantes; leur intérêt le veut; car si elles présentent dans le commerce moins de sûreté que les hommes, on ne voudroit point traiter avec elles.

Le conseil approuve la résolution.

Bourse du 15 germinal.

Amsterdam.....58, 59.	Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 15 j.
Idem cour.....55, 56.	Tiers consol.....13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb.....19.....2 $\frac{1}{2}$, 190.	Bon 2/3.....1 l. 15 s. 9 d.
Madrid.....12 l. 16 s. 3 d.	Bon 3/4.....1 l. 15 s. 6 d.
Mad. effect.....15 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....12 l. 16 s. 3 d.	Or fin.....107 l.
Cad. effect.....15 l. 15 s.	Ling. d'arg.....51 l.
Gènes.....96 $\frac{1}{4}$, 94 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....97 l.
Livourne.....104, 103 arg.	Piastre.....5 l. 7 s. 6 d.
Geneve.....1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Quadruple...81 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bâle.....1 ben., $\frac{1}{2}$ per.	Ducat d'Hol...11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Guinée.....26 l. 10 s.
Marseille.....1 b. à 15 j.	Souverain.34 l. 15 s. à 35 l.
Bordeaux.....pair 20 j.	

Esprit $\frac{5}{8}$, 492 à 495 l. — Eau-de-vie 22 deg., 380 à 460 l.
— Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin, 2 l. 19 s. à 3 l.
— Idem St-Domingue, 2 l. 16 s., 17 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 11 s., 13 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 12 s. — Savon de Marseille, 25 s., 25 s. $\frac{1}{2}$ — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s.
— Coton des isles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

NOTICES ÉLÉMENTAIRES sur le nouveau système des poids & mesures, en ce qui concerne l'orfèvrerie; sur l'alliage, l'affinage, la marque d'or & d'argent, l'argue, &c.; suivies de la loi du 19 brumaire, an 6, relative aux titres & aux droits de garantie des ouvrages de bijouterie & d'orfèvrerie; ainsi que de tables & tableaux utiles aux orfèvres & à ceux qui font le commerce des matières d'or & d'argent; par les citoyens B. & D. Prix, 5 liv. & 4 liv. franc de port pour les départemens. Cet ouvrage ne se trouve à Paris que chez le citoyen d'Arbiguy, palais Egalité, n^o. 44. Il consiste particulièrement dans la correspondance des anciens & nouveaux poids, des anciens & nouveaux titres, de l'ancienne & nouvelle unités de monnaie; dans les rapports du titre & du poids; dans des tarifs de la valeur des kilogrammes d'or & d'argent, en raison de leurs titres; dans des tarifs de la valeur des especes d'or & d'argent, tant anciennes que nouvelles, avec supplément; dans des tables des droits de garantie, d'affinage & d'argue; dans des tables de la quantité de fin que produit un kilogramme d'or ou d'argent pour porter les matières aux titres voulus par la loi, &c.

A FRANÇOIS.